

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 4 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le quatre juin à 18H30 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, salle du Riveau, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 11
Pouvoirs : 6
Absents : 10

Date de la convocation : 28 mai 2020

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, Dominique GAUTHIER, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, Maurice MILLIASSEAU, Didier RENAUD.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

FRAUDEAU Jean-François représenté par M BRUNIER
DEBIAIS Viviane représentée par D GAUTHIER
BEAUVAIS Magali représentée par D GAUTHIER
BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET
ERRAÏSS Malika représentée par B MASSONNEAU
JARASSIER Corinne représentée par C PIAULET

ABSENTS : BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LAGARNAUDIE Jacqueline, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

Secrétaire de séance : Maud BRUNIER

DELIBÉRATION N° 58

RAPPORTEUR : Christine PIAULET

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2019 AU BUDGET 2020 DE LA COMMUNE

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que le **résultat excédentaire de la section de fonctionnement** du budget de la commune présenté lors du compte administratif le 11 mars 2020 est de **+ 2 205 124,46€**.

La section d'investissement du budget commune pour 2019 se clôture en déficit à **- 151 245,12 €** conformément au compte administratif.

Le solde des restes à réaliser est de **- 505 996,52 €**.

L'affectation de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement soit **657 241,64 €** (somme du solde de la section d'investissement et du solde des restes à réaliser).

Il est ainsi proposé l'affectation suivante des résultats 2019 sur 2020 :

- en fonctionnement (compte 002): + 1 547 882,82€
- en investissement (compte 1068) : + 657 241,64 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- approuve l'affectation des résultats 2019 au budget 2020 de la commune tel que présentée ci-dessus,
- charge Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : **0 8 JUIN 2020**
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

0 8 JUIN 2020

